

COURS COLLECTIFS D'INITIATION pour enfants de 3 à 10 ans				
Niveau	Âge	Jour	Heure	Tarif Annuel *
IM1 1er degré Cours de 60'	de 3 à 5 ans (PSM/MSM)	Mercredi	9:00/10:00 15:15 / 16:15	390 €
		Samedi	8:45/9:45	
IM2 2ème degré Cours de 70'	de 4 à 6 ans ayant suivi un IM1	Mercredi	11:15/12:25	455 €
		Samedi	8:45/9:55	
IM2B Débutants 1er et 2ème degrés/ 70'	de 5 à 7 ans (GSM /CP)	Mardi	17:15/18:25	455 €
		Mercredi	11:15/12:25	
IM3 3ème degré Cours de 80'	de 5 à 6 ans ayant suivi un IM2	Mercredi	8:45/10:05 15:00/16:20	515 €
IM3B Débutants 1er + 2ème+3ème degrés / 80'	de 7 à 10 ans (de CE1 à CM2)	Mercredi	16:30/17:50	515 €
IM3 Bis Cours de 80'	Approfondissement IM3	Mercredi	13:30/14:50	515 €
IM3 Bis +IM3 3ème degré suite / 80'	Approfondissement IM3	Samedi	10:15 /11:35	515 €

* + 30€ de cotisation annuelle familiale d'adhésion à l'association

Cette grille peut faire l'objet d'éventuelles modifications en fonction des inscriptions.

Lieu des cours, renseignements et inscriptions
46 rue Bugeaud - Lyon 6° - Tél.: 04 78 52 25 88

Site internet : www.rymea.fr

@mail : contact@rymea.fr

PARCOURS MUSICAL à partir de 6 ans ayant suivi le cycle d'initiation Alto - Chant pour enfant - Chant lyrique pour adolescent Flûte - Guitare - Piano - Violon - Violoncelle			
En 1ère année d'instrument soit 2h hebdomadaires			Tarif Annuel*
Solfège débutant 1h	Atelier vocal 30'	Instrument 30'	1 180 €
En 2ème année d'instrument soit 2h30 hebdomadaires			1 460 €
Solfège 1h	Atelier vocal 30'	Instrument 30'	
A partir de la 3ème année d'instrument soit de 2h30 à 3h hebdomadaires			1 460 €
Solfège 1h	Atelier vocal 30'	Instrument 30'	
**soit 30' pour guitares en duo ou piano quatre mains 1h de musique d'ensemble pour alto, chant adolescent, flûte, violon, violoncelle			

COURS INDIVIDUELS D'INSTRUMENTS POUR ADULTE Alto - Chant lyrique - Flûte - Guitare - Piano - Violon - Violoncelle	
Temps de cours	Tarif annuel*
45' hebdomadaires	1 170 €
45' bimensuelles	630 €
60' hebdomadaires	1 560 €
60' bimensuelles	840 €

Pratique du clavier seul pour adulte pour les non -pianistes	Tarif annuel
30' hebdomaire	560 €

Chœur d'adultes à partir de 18 ans	Tarif annuel*
lundi 19:30/21:30	160 €

* + 30€ de cotisation annuelle familiale d'adhésion à l'association
Prévoir environ 30€ par an et par élève pour les livres et partitions



ÉCOLE D'ÉDUCATION MUSICALE WILLEMS®

Année scolaire 2020 / 2021

Mise à jour le 21/08/2020

Horaires des cours collectifs de solfège associés aux ateliers vocaux à partir de 6 ans ayant suivi le cycle d'initiation				
Niveau	Jour	Matin	Après-midi	Tarif Annuel*
SD	Mercredi	9:40/11:10	16:30/18:00	620 €
	Samedi	8:45/10:15		
S1	Mercredi	9:40/11:10	17:30/19:00	
	Samedi	9:45/11:15		
S2	Samedi	9:50/11:35		
S3	Samedi	10:50/12:35		
S4	Samedi	10:50/12:35		
S5	Vendredi	17:45/19:00		

Pratique du clavier à deux : 30' hebdomadaire	280 €
---	-------

Pratique instrumentale collective : 30' pour guitares en duo et piano à quatre mains 1h pour alto, chanteur adolescent, flûte, violon, violoncelle	280 €
--	-------

1/4 d'heure supplémentaire d'instrument à partir de la 2ème année	280 €
---	-------

* + 30€ de cotisation annuelle familiale d'adhésion à l'association
Prévoir environ 30€ par an et par élève pour les livres et partitions

Lieu des cours, renseignements et inscriptions
46 rue Bugeaud - Lyon 6° - Tél.: 04 78 52 25 88

Site internet : www.rymea.fr

@mail : contact@rymea.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

CALENDRIER

Permanences d'inscriptions à partir du 31 août 2020 de 14h à 18h30, sur place et au téléphone, et par internet (documents téléchargeables).

Début des cours collectifs : lundi 14 septembre 2020.

Début des cours individuels : lundi 21 septembre 2020.

Fin des cours samedi 26 juin 2021.

Soit au moins 33 cours collectifs et 32 cours individuels pour la saison 2020/2021.

Ryméa est fermée les jours fériés et pendant les vacances scolaires des collèves.

EFFECTIFS ET DUREE DES COURS COLLECTIFS

7 à 12 élèves par classe, pour permettre un suivi personnalisé.

Au cas où il y aurait moins de 7 élèves inscrits dans un cours, la durée du cours pourrait être réduite de 15' sans changement de tarif.

Aucun nouveau cours ne sera ouvert pour moins de 5 élèves.

Aucun cours ne sera maintenu pour moins de 4 élèves.

En cas de fermeture administrative (COVID ou autre) : les cours seront donnés à distance dans la mesure du possible, et quand ce ne sera pas possible, un remboursement sera effectué au prorata des cours non assurés.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être inscrit à Ryméa, il faut remplir et signer le formulaire d'inscription, y joindre une photo de chaque élève ainsi que tous les chèques correspondants.

Le montant total de l'inscription comprend :

- la cotisation annuelle d'adhésion familiale à l'association « Ryméa » : 30€.

- le montant des cours, après réduction s'il y a lieu, calculé au plus juste suivant leur durée pour permettre l'autofinancement de l'école.

REDUCTIONS FAMILIALES

Une réduction sur les tarifs des cours est consentie pour plusieurs inscriptions d'une même famille (même nom, même adresse). Pour les inscriptions simultanées, on considère le plus âgé comme étant le premier inscrit, les autres suivant chronologiquement.

- 10% sont appliqués pour le 2e inscrit et pour les étudiants (avec justificatifs)

- 20% pour le 3e, et suivants...

MODALITES DE PAIEMENT

L'inscription s'entend pour l'année entière, mais le règlement peut être étalé dans le temps.

Dans tous les cas, joindre tous les chèques correspondants le jour de l'inscription à la fiche d'inscription. Le paiement par chèques vacances ANCV et Chèques Culture est accepté jusqu'au 31 décembre 2020.

Conditions d'annulation : voir la fiche d'inscription.

MENTIONS LEGALES

Ryméa, école d'éducation musicale Willems® est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

Ses statuts ont été déposés à la préfecture du Rhône le 2 août 1991

sous le n° W691068540. SIRET : 383 146 784 00020. Code NAF : 8559B.

Ryméa est agréée par le ministère de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Organisme de formation déclaré sous le n° 82 69 13559 69 à la préfecture du Rhône.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Ryméa est Membre Associé de la Fédération Internationale Willems®.